

# PRIX MICHEL LAGNEAU

## CONCOURS DU 1<sup>ER</sup> ROMAN NC

Édition 2020/2021

---

### Le règlement du concours

Afin de correspondre à l'esprit d'émergence de ce concours, les participants ne devront pas avoir auparavant publié de roman faisant l'objet d'une édition avec dépôt légal, c'est-à-dire disposant d'un ISBN (international standard book number, attribué par l'AFNIL), jusqu'au moment de la sortie du livre primé au concours Michel Lagneau 2020/2021. L'œuvre soumise doit être entièrement écrite par le candidat et être une œuvre originale, c'est à dire n'ayant pas déjà été publiée (sous forme papier ou numérique) et respectant les règles du code de la propriété intellectuelle (le plagiat est illicite et sanctionné).

Les textes présentés devront respecter le cahier des charges suivant :

- Les textes proposés devront avoir un lien avec une réalité de Nouvelle-Calédonie et/ou, plus largement, d'Océanie.
- Faire entre 120 000 signes et 220 000 signes maximum. Court roman ou longue nouvelle.
- Être rédigés en français. Des passages peuvent être dans d'autres langues, particulièrement des langues océaniques, dans la mesure où cela n'entrave pas la compréhension pour un lectorat francophone.
- Être fournis en version numérique et papier (corps 12, interligne simple).
- Comporter un titre et des pages numérotées (foliotage).
- Relever de la fiction romanesque.
- Être liés à une réalité de Nouvelle-Calédonie et/ou, plus largement, d'Océanie.
- Le thème et la temporalité de la narration sont libres.
- Une fois transmis, la version du texte ne pourra plus être modifiée.
- Le lauréat devra être d'accord pour potentiellement travailler avec l'éditeur (correction, extraits à retravailler etc.)
- Le lauréat pourra disposer d'un parrainage par un écrivain du territoire, choisi par le comité organisateur au regard de l'œuvre.
- Dans le cadre de la promotion de l'ouvrage, le lauréat pourra également disposer, au besoin, d'une heure de formation en réflexion sur la posture d'auteur et sur la communication auprès des médias (posture, outils de communication et écueils à éviter).
- La participation est individuelle et chaque candidat ne peut présenter qu'un seul texte. L'auteur doit être majeur à la date limite de remise des textes.
- Le jury opérera une présélection basée sur des textes anonymes sans mention du nom de l'auteur qui devra figurer sur une feuille à part. Néanmoins, au moment de la délibération finale du jury, sur demande unanime, les membres pourront être informés de l'identité des auteurs concernés.

# **PRIX MICHEL LAGNEAU**

## **CONCOURS DU 1<sup>ER</sup> ROMAN NC**

Édition 2020/2021

### **Le règlement du concours**

Le texte doit obligatoirement être accompagné des renseignements suivants (papier et/ou numérique) :

- \* Titre de l'œuvre, nombre de page et nombre de caractères.
- \* Nom, prénom, âge de l'auteur.
- \* Copie d'une pièce d'identité.
- \* Coordonnées : adresse postale, e-mail, téléphone.
- \* Copie d'un justificatif de domicile en Nouvelle-Calédonie (ou attestation d'hébergement).

Le concours s'adresse exclusivement à des résidents de Nouvelle-Calédonie.

Dans le cas où l'auteur serait provisoirement hors du territoire, il s'engage à être présent physiquement l'année qui suivra la sortie de l'ouvrage (septembre 2021 à septembre 2022).

---

Les dossiers doivent être déposés auprès de la Maison du Livre NC  
jusqu'au vendredi 30 avril 2021

Mention : Prix Michel Lagneau 2020/2021

E-mail : [accueil@maisondulivre.nc](mailto:accueil@maisondulivre.nc)

Adresse postale Maison du Livre NC : BP 266, 98845 Nouméa cedex

Tél. : 94 73 73

Tout dépôt d'un dossier de candidature donnera lieu à confirmation pour bonne réception.

Sans retour de notre part dans les 48 h qui suivent le dépôt merci de bien vouloir nous contacter.

---

### **Le prix alloué au lauréat**

Le prix de ce concours porte sur l'édition professionnelle du texte. Cela consiste en l'accompagnement éditorial, la correction, puis la fabrication (maquette et impression à 500 exemplaires), les aspects commerciaux (diffusion et distribution de l'œuvre) et l'engagement d'un plan de communication.

Le lauréat signera un contrat d'édition avec les éditions Madrépores et se verra remettre en droits d'auteur 10 % du montant des ventes sur chaque exemplaire. Le versement se fera au terme de chaque année civile.

Le lauréat disposera de conseils éditoriaux liés à une édition professionnelle du texte (modification du titre, coupures, développements, disponibilité lors des actions de promotion, etc), dans le respect de sa propriété intellectuelle.

L'auteur sera invité au SILO 2021 afin de promouvoir la publication. La participation de l'auteur à des salons littéraires sera soutenue par le pôle *Lire un pays* de la Maison du Livre NC.

L'auteur sera convié à être membre du jury de la prochaine édition du prix Michel Lagneau.